



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Revalorisation du Livret A à hauteur de l'inflation

Question écrite n° 15602

Texte de la question

M. Thierry Frappé interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, sur la revalorisation du Livret A pour l'année 2024. En effet, le placement de prédilection des Français ne cesse d'accroître son importance avec 56 millions de Livret A pour l'année 2022 soit une augmentation de 300 700 livrets par rapport à l'année 2021. Avec une revalorisation à 3 % pour l'année 2023, suite à une inflation calculée par l'Insee à 4,9 %, M. le ministre a maintenu ce taux de 3 % pour l'année 2024. Bien que M. le député encourage cette revalorisation, il l'interroge sur une adaptation du taux du Livret A sur l'inflation soit 4,9 % pour l'année 2024.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Frappé](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (10^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15602

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 février 2024](#), page 1343

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)